

Séance du 20 septembre 2006

<p>1°) Compte-rendu de la séance précédente</p> <p>2°) Informations diverses</p> <p>3°) Eau et Assainissement</p> <p>4°) 2ème Convention Groupement pastoral USTOU</p>	<p>Présents : BERTHOUMIEUX Jacques, CHARRUE Gaëlle, ROSSELL Jean-Michel, SOUQUET Vincent, PENATO Frédérique. RIEU Patrice, ANE François, GALIN Jean-Pierre</p> <p>Adopté</p> <p>a) Le bureau de l'association des peintres d'Aulus a démissionné et ne souhaite plus poursuivre son activité (gestion du hall d'exposition). Il sera fait appel à une autre équipe pour réactiver cette association qui permettait aux arts plastiques et à la photographie de s'exprimer</p> <p>b) Terrain de football pour les jeunes : Grâce à la bienveillance de la famille Sotum/Delors qui a mis à la disposition de la Commune un terrain mitoyen d'un terrain communal, proche des tennis et du parc thermal, le terrain de sport a pu être aménagé.</p> <p>c) Le président des associations de chasse (ACCA et ACMA), Monsieur Bourneton, a informé Monsieur le Maire de sa démission. L'ACMA a élu un nouveau Président Monsieur Jean-Pierre GALIN, par ailleurs Conseiller municipal.</p> <p>d) Acrobranches : La fréquentation estivale a été un succès (2500 entrées environ) et aucune nuisance n'est à déplorer.</p> <p>e) Classement de la Commune en station classée touristique et thermale : Le Conseil devra être vigilant sur la refonte, nécessaire, de ces classements prévus par le gouvernement. En effet beaucoup de Communes rurales ou de montagnes se sont reconverties dans le tourisme et de 512 communes classées touristiques au départ, l'on est passé à plusieurs milliers de communes bénéficiant d'un classement. Il convient qu'Aulus reste dans la première catégorie.</p> <p>f) Suite au vol intervenu cet été au secrétariat de Mairie (plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie) le Conseil vote à l'unanimité la non responsabilité du régisseur et une lettre de demande de compensation sera faite auprès des autorités de tutelle</p> <p>g) Coupes affouagères : Quelques demandes nouvelles de coupes de bois ont pu être satisfaites en redistribuant celles qui n'avaient pas été attribuées lors de la coupe précédente. Il en sera de même pour des lots attribués il y a plusieurs années et qui n'ont toujours pas été coupés.</p> <p>h) Monsieur le Maire rend compte de la rencontre avec l'association des Amis d'Aulus et de la vallée du Garbet sur les thèmes du patrimoine :</p> <p>Les travaux du Moulin seront terminés en novembre avec mise en eau et formation Les travaux sur le petit patrimoine de montagne ont commencé (enclos et cabane de Coumebières) Les anciennes matrices cadastrales ont été reliées, le rangement et le tri des archives n'a pas commencé et il convient de faire réaliser le panneau récapitulatif des rues</p> <p>i) Guzet : Cet hiver sera réalisé le doublement du téléski du Roc et le damage du dôme du Freychet. Un nouvel appel d'offre pour une gestion par délégation de service public sera relancé pour permettre à la Station de s'insérer dans le concert des grandes stations de ski pyrénéennes (qui se regroupent en réseau).</p> <p>j) PLU d'AULUS : L'instruction devant le Tribunal administratif est close depuis mai 2006. Il serait souhaitable que le contentieux créé par le Comité Ecologique Ariégeois soit jugé avant la fin 2006. Le Conseil pourra alors lancer une procédure de modification. Une lettre en ce sens a été adressée au président du Tribunal</p> <p>Transfert des compétences au SMDEA : Petit à petit les transferts d'emprunt et de dépenses se régularisent. Une étude globale sur la ressource en eau (qualitative et quantitative) dans le haut Couserans va être confiée après appel d'offre à un cabinet d'étude spécialisé. Le diagnostic sur le réseau d'assainissement suit son cours (détection par caméra et test à la fumée) Le cabinet d'étude SESAER va proposer au SMDEA une tranche de travaux pour éliminer 50% des eaux parasites. Parallèlement l'étude pour implanter une nouvelle station d'épuration se poursuit.(maître d'œuvre la DDAF). La date objectif pour le dépôt des dossiers de subvention est mi-2007.</p> <p>Après la convention tripartite déjà signée avec le Gpt pastoral d'Ustou et l'ONF, sur les parcelles soumises au régime forestier, il convient de signer une deuxième convention avec le seul Gpt pastoral d'Ustou pour les parcelles de la section B non soumises au régime forestier suivantes : 2224, 2225, 2226, 2236, 2237, 2249, 2260, 2261, 2262, 2263 avec effet rétroactif au 30 septembre 2005.</p>
--	--

<p>5°) Service Postal</p>	<p>Rencontre avec Monsieur le Directeur de la Poste : 4 représentants du Conseil Municipal ont reçu Monsieur le Directeur Départemental de la Poste qui a présenté un projet de partenariat basé sur la suppression du bureau de Poste actuel et son remplacement par un service municipal existant ou autre qui, après formation, et moyennant une participation financière à raison de 60 heures par mois de La Poste, proposerait les services du réseau postal classique, avec des horaires d'ouverture plus larges qu'actuellement. La Poste ne fera rien contre la volonté de la Municipalité.</p> <p>Après débat le Conseil opte pour la position suivante :</p> <p>Le Conseil regrette que les contrats précédents n'aient pas été tenus lors de la mutualisation des deux bureaux d'Aulus et d'Ercé (Il était prévu une ouverture toute la journée pendant les congés d'été et le samedi matin hors congés scolaires).</p> <p>Le Conseil fait remarquer que ce n'est pas au moment où des investissements privés importants sont réalisés sur la Commune que les services publics, eux, doivent déménager.</p> <p>La Poste sortirait très gagnante de l'opération : plus de charges sociales, plus de frais de location, plus de frais de fonctionnement (entretien et réparations). Tout cela serait reporté sur la Commune avec à terme un désengagement total.</p> <p>Le Conseil refuse la proposition à l'unanimité et demande le maintien du bureau de poste.</p> <p>Une délibération sera prise en ce sens et une réponse écrite sera faite au Directeur de la Poste.</p>																																				
<p>6°) Pont des Bains</p>	<p>Un diagnostic a été réalisé par la DDE sur l'état du pont des Bains : Beaucoup d'infiltrations ont fragilisé les structures métalliques (corrosion) et le Conseil demande au Monsieur le Maire de prendre un arrêté réservant le pont à la circulation des piétons et de se rapprocher des services de la DDE pour identifier les mesures de correction à apporter.(descriptif des travaux à réaliser)</p>																																				
<p>7°) Cinéma UTOPIA</p>	<p>Monsieur le Maire fait le point des subventions obtenues. Les défections de l'Etat et de l'Europe dans le cadre du pôle touristique sont compensées pour partie par la possibilité de récupérer la TVA (nouvelle circulaire du mois de juin 2006) et par une participation du réseau UTOPIA à la même hauteur que le département.</p> <p>Le nouveau plan de financement serait le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="403 1066 1535 1384"> <thead> <tr> <th>Projet</th> <th>Côût en €</th> <th>recettes</th> <th>Partenaires financiers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>121 205</td> <td>Région (25% du HT)</td> </tr> <tr> <td>Aménagements ext et divers</td> <td>82 500</td> <td>96 960</td> <td>Département (20%)</td> </tr> <tr> <td>Construction</td> <td>275 000</td> <td>50 000</td> <td>CNC (10,3 %)</td> </tr> <tr> <td>Equipements</td> <td>60 450</td> <td>72 723</td> <td>UTOPIA (15%)</td> </tr> <tr> <td>Maîtrise d'oeuvre</td> <td>66 872</td> <td>163 899</td> <td>Commune (34%)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>75 060</td> <td>Récupération TVA</td> </tr> <tr> <td>Total HT</td> <td>484 822</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total TTC</td> <td>579 000</td> <td>579 000</td> <td>Total</td> </tr> </tbody> </table>	Projet	Côût en €	recettes	Partenaires financiers			121 205	Région (25% du HT)	Aménagements ext et divers	82 500	96 960	Département (20%)	Construction	275 000	50 000	CNC (10,3 %)	Equipements	60 450	72 723	UTOPIA (15%)	Maîtrise d'oeuvre	66 872	163 899	Commune (34%)			75 060	Récupération TVA	Total HT	484 822			Total TTC	579 000	579 000	Total
Projet	Côût en €	recettes	Partenaires financiers																																		
		121 205	Région (25% du HT)																																		
Aménagements ext et divers	82 500	96 960	Département (20%)																																		
Construction	275 000	50 000	CNC (10,3 %)																																		
Equipements	60 450	72 723	UTOPIA (15%)																																		
Maîtrise d'oeuvre	66 872	163 899	Commune (34%)																																		
		75 060	Récupération TVA																																		
Total HT	484 822																																				
Total TTC	579 000	579 000	Total																																		
<p>8°) Classement de la vallée d'Ars et sentier d'interprétation</p>	<p>Après débat, Le Conseil, à l'unanimité (8/8) adopte le nouveau plan de financement et mandate Monsieur le Maire pour informer tous les partenaires du projet. Il conviendra de vérifier que la circulaire permettant de récupérer la TVA dans le cas de gestion par délégation de service public s'applique.</p> <p>Le site de la cascade d'Ars est très connu et très fréquenté par les touristes Monsieur le Maire présente le dossier de classement fourni par la DIREN dont le responsable départemental a été reçu en Mairie.</p> <p>Le débat s'est engagé sur les avantages et inconvénients du classement, les limites du territoire à classer (Cascade seule ou avec la vallée au dessus)</p> <p>Un courrier sera envoyé aux associations pour avoir leur avis.</p> <p>Un sentier d'interprétation pourrait être réalisé sur le site.</p> <p>Monsieur RIEU Patrice propose de créer ce sentier plutôt sur le site des mines de Castelminier où des fouilles archéologiques se poursuivent et continueront dans les six prochaines années : La proposition est adoptée (8/8)</p> <p>Un prochain Conseil devra trancher sur le classement de la Cascade.</p>																																				
<p>9°) Mines</p>	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil des fouilles archéologiques qui se déroulent sur le site, sous la maîtrise d'œuvre d'un laboratoire du CNRS, et sur des travaux de mise en sécurité qui vont débiter.</p> <p>Le site de Castelminier a été retenu dans un programme (ANR) européen sur l'étude du travail du fer au moyen âge, avec les sites d'Avignon et de Rome.</p> <p>Le maître de recherche qui dirige le programme, Mr TEYREGEOL, demande à la municipalité d'acquiescer une partie des terrains siège de ces fouilles pour pérenniser l'opération et même prévoir une animation touristique à terme sur ce lieu.</p>																																				

10°) Dossier Camping cars	<p>Monsieur le Maire présente un nouveau chiffrage pour les aires de camping-cars à réaliser sur Aulus. Le coût passe de 15 000 € à 30 000 € du fait surtout de la nécessité de faire un éclairage public sur l'aire des Bains de Débas (+ 11 500 €HT).</p> <p>Le nouveau plan de financement proposé est le suivant :</p>																												
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Projet</th> <th>Coût en €</th> <th>recettes</th> <th>Partenaires financiers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux en régie</td> <td>6 131</td> <td>4 516</td> <td>Département (15 % du HT)</td> </tr> <tr> <td>Fournitures et entreprises</td> <td>22 544</td> <td>9 032</td> <td>Région (30 % du HT)</td> </tr> <tr> <td>Maîtrise d'oeuvre</td> <td>1 434</td> <td>72 723</td> <td>Etat (5% du HT)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>15 056</td> <td>Commune</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total HT</td> <td>30 109</td> <td>30 109</td> <td>Total</td> </tr> </tbody> </table>	Projet	Coût en €	recettes	Partenaires financiers	Travaux en régie	6 131	4 516	Département (15 % du HT)	Fournitures et entreprises	22 544	9 032	Région (30 % du HT)	Maîtrise d'oeuvre	1 434	72 723	Etat (5% du HT)			15 056	Commune					Total HT	30 109	30 109	Total
Projet	Coût en €	recettes	Partenaires financiers																										
Travaux en régie	6 131	4 516	Département (15 % du HT)																										
Fournitures et entreprises	22 544	9 032	Région (30 % du HT)																										
Maîtrise d'oeuvre	1 434	72 723	Etat (5% du HT)																										
		15 056	Commune																										
Total HT	30 109	30 109	Total																										
11°) Travaux	<p>Le Conseil adopte le nouveau plan de financement par 7 pour, 1 contre.</p> <p>Les tables de pique nique seront installées au printemps. Le Columbarium devrait être en place début novembre Des travaux de mise en sécurité (pour éviter les chutes d'enfants) seront réalisés à la croix du ruisseau et au pont des bains. Le portail des abattoirs est commandé. La dalle ciment et la clôture grillage des caveaux Bacque, Amiel et consorts seront réalisés en octobre ou novembre.</p>																												
12°) Sanitaires publics	<p>Sanitaires du parc thermal (servant aussi pour l'acrobranches) : Un premier devis, jugé excessif, a été reçu. Deux autres entreprises seront consultées. Le financement est prévu dans le cadre de l'acrobranches.</p>																												
13°) Compétences communautaires	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de présenter aux services de l'Etat la liste des compétences déléguées par les Communes à la Communauté des Communes. Il convient surtout de préciser dans certains domaines les compétences partagées entre les deux types de collectivité. Sans réponse de la Communauté des Communes, c'est la totalité de la compétence citée qui sera transférée. Dans ce cadre les cabanes du Haut Chemin de Randonnées passent sous compétence Communautaire. Sera concernée, pour Aulus, dans la vallée d'Ars, pour les frais de réparation, la cabane de la Lauze de l'Etang</p>																												
14°) Filière bois	<p>Monsieur le Maire présente au Conseil la déclinaison, qui est proposée par la Communauté des Communes, de la filière bois initiée, en tant qu'énergie alternative et renouvelable, par le Département et la Région. Une étude globale, intégrant la production de bois, locale et alentours, le stockage, la production de plaquettes et les besoins des communes, sera prise en charge par la Communauté des Communes (coût de 20 000 € subventionné à 70 %).</p> <p>En aval, les Communes doivent financer des études de pré-diagnostic sur l'opportunité de réaliser une chaudière bois en chauffage public sur leur territoire. Seix a déjà une chaudière de ce type pour le collège et souhaite étendre le réseau pour les bâtiments publics et privés alentours. L'étude est en cours. Couflens est demandeur et Aulus ciblera son étude sur le secteur thermal pour les bâtiments publics et privés. En retenant la proposition du cabinet d'étude, déjà sélectionné par Seix comme mieux disant, le plan de financement pourrait être le suivant.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Projet</th> <th>Coût en €TTC</th> <th>recettes</th> <th>Partenaires financiers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude de pré-diagnostic par A3E</td> <td>3 500</td> <td>350</td> <td>Département (10 %)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>1 610</td> <td>ADEME/Région (70% du plafond)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>1 540</td> <td>Commune</td> </tr> <tr> <td>Total TTC</td> <td>3 500</td> <td>3 500</td> <td>Total</td> </tr> </tbody> </table>	Projet	Coût en €TTC	recettes	Partenaires financiers	Etude de pré-diagnostic par A3E	3 500	350	Département (10 %)			1 610	ADEME/Région (70% du plafond)			1 540	Commune	Total TTC	3 500	3 500	Total								
Projet	Coût en €TTC	recettes	Partenaires financiers																										
Etude de pré-diagnostic par A3E	3 500	350	Département (10 %)																										
		1 610	ADEME/Région (70% du plafond)																										
		1 540	Commune																										
Total TTC	3 500	3 500	Total																										

<p>15°)Taxe d'habitation sur logements vacants</p>	<p>Le Conseil , à l'unanimité, adopte (8/8) la proposition</p> <p>Une possibilité existe, pour les Communes de faire payer la taxe d'habitation au vacants. Les services fiscaux nous demandent qu'elle est la position du Conseil Municipal en la matière.</p> <p>Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas utiliser cette disposition</p>
<p>16°) Perception de la taxe pour occupation du domaine public par EDF</p>	<p>Une délibération aurait du être prise concernant la perception de la taxe pour occupation du domaine public par EDF.</p> <p>Le Conseil fixe cette taxe au taux maximum. Adopté à l'unanimité.</p>
<p>17°) Travaux sur terrain privé en ruine.</p>	<p>Les propriétaires (GALIN/ GRANIER) interrogent le Conseil sur la participation éventuelle de la mairie au financement de travaux permettant de supprimer la ruine présente sur la parcelle N°1087 section A, en face de la Mairie.</p> <p>Il s'agit de refaire le mur de soutènement qui longe la ruelle communale dénommée « Caré dé Mel ».</p> <p>Le Conseil n'est pas contre le principe du partage du coût (50/50) après réception et analyse d'un devis d'entreprise.</p>
<p>18°) Sécurité chemin de la Ruguère</p>	<p>Un premier devis d'entreprise s'élève à 11 000 €pour la reconstruction d'un mur de soutènement qui s'effondre et libère des rocs en aval sur une habitation.</p> <p>Le Conseil demande la fourniture d'autres devis et d'envisager une simple clôture, en aval, pour protéger la maison.</p>
<p>19°) Divers</p>	<p>a) Adoption de délibérations pour le paiement de quatre factures inférieures à 500 € en investissement (travaux d'électricité mairie et mutuelle police pour les relais wi-fi), achats divers chez Lapeyre et achat fleurs chez pépiniériste pour parking de l'église).</p> <p>b) Adoption de délibérations budgétaires modificatives pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un nouveau programme N°33 « Mobilier et équipements divers » avec un code informatique (RCT) compatible avec la nouvelle application informatique Helios de la Perception, et d'y transférer 3740 €sur le compte 2184, venant du compte 2184 de l'ancien programme «N°1 « Divers » dont on ne se servira plus • transfert de crédits (4 799,36 €) du compte 2128 vers le 2181 du programme 18 (Internet) • transfert de crédits (285 €) du 2313 au 2128 pour le programme 20 (voirie) • transfert de crédits (3300 €) du 2313 du programme 16, petit patrimoine de montagne, vers le 2184 du programme N°33 (mobilier et équipements divers) pour 3000 €, et vers le 2128 du programme 23 (Moulin) pour 300€ <p>c) Présentation d'un devis pour climatiser la superette : 9 000 € Monsieur le Maire consultera le Pays Couserans (OMPCA) pour voir quel taux de subvention peut être obtenu et qui doit être le maître d'ouvrage. Le dossier sera représenté ultérieurement.</p>

